



Sommaire

Situation économique et financière.....	1
Organisation de la communication d'Orange France dans ses territoires.....	2
Fusion - absorption d'Equant France SA dans orange SA.....	2
Point à date de l'activité porte à porte.....	2
Orange Bank : Point à date.....	3
Points de fonctionnement du CCUES.....	3

Situation économique et financière

✓ information consultation

Résultats Orange SA

Stéphane Richard s'est félicité des « excellentes performances commerciales de 2017 » et des « solides résultats financiers » qui en découlent. Il a souhaité « remercier chaleureusement la formidable mobilisation des femmes et des hommes d'Orange » qui les a permis.

« La stratégie d'Orange, centrée sur la création de valeur durable porte ses fruits, permettant de réaffirmer les objectifs 2018 et de proposer aux actionnaires une augmentation du dividende pour l'exercice 2018. »

[Voir CP Orange](#)

Stratégie de l'entreprise (doc. confidentiels)

« La stratégie Essentiels2020 permet à Orange de construire des avantages compétitifs à long terme et d'aborder l'avenir avec de solides actifs pour accroître son leadership.

L'expérience client est au cœur de ses actions : Orange a posé les bases d'une croissance durable pour tous, vers une nouvelle ère de la data où l'Entreprise se veut opérateur de confiance.

Dans ce contexte, Orange souhaite capitaliser sur le succès d'Essentiels2020 pour accélérer la croissance et la transformation du Groupe, avec pour priorité l'Expérience client sur toutes ses géographies et la proposition de services innovants, « l'évidence des réseaux » pour rester leader, la Data et l'Intelligence Artificielle au service de ses projets »

Analyse de la CFE-CGC

Résultats de l'Entreprise :

Alors que son endettement de près de 24 milliards d'euros, reste conséquent, (bien qu'il ait baissé depuis l'époque où elle était l'entreprise la plus endettée du monde) et qu'Orange doit investir énormément pour développer ses réseaux fixes et mobiles, la Direction recommence à verser un dividende supérieur aux bénéfices, le faisant passer de 0,60 € à 0,65 € par action, au titre de l'exercice 2017, voire, selon la promesse du Président, à 0,70 € par action pour l'exercice 2018.

À 0,65 €, le dividende redevient supérieur au résultat net de 0,62 € par action, alors que distribuer plus que le résultat net, en dégradant les réserves de l'entreprise, fragilise sa capacité à faire face aux risques, et à se désendetter ou à investir sans alourdir son endettement !

La Direction nous oppose toujours qu'il faut récompenser les actionnaires, et que « c'est favorable au cours de l'action » (quand l'histoire démontre strictement le contraire).

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS, particulièrement attachées à la pérennité d'Orange et à sa bonne santé financière, auraient préféré davantage de prudence, avec, a minima, un gel du dividende, pour assurer conjointement !

- ♦ le désendettement
- ♦ la préservation de la capacité d'investissement
- ♦ des réserves pour faire face à un coup dur, ou permettre au Groupe de faire des acquisitions pertinentes.

Quant à la stratégie présentée dans des documents « confidentiels », elle a pourtant été largement commentée lors de l'Investor Day, et décryptée par nos soins dans la lettre de [l'épargne et de l'actionariat](#) dédiée à l'événement.

- ▶ Voir aussi notre communiqué : « [dividendes excessifs](#) »
- ▶ essentiels [résultats, stratégie, prospective](#)

Documents présentés (voir Alfresco)

- [Résultats financiers](#)

Organisation de la communication d'Orange France dans ses territoires

✓ information (documents confidentiels)

La communication Orange France est garante de la marque en France, 51^{ème} marque mondiale, 1^{ère} marque française la plus valorisée, auprès de 39 M de clients et des personnels d'Orange en France.

Le secteur de la communication connaît une mutation importante depuis plusieurs années...

Et il a été décidé d'entamer une réflexion sur l'organisation et les modes de fonctionnement de la communication Orange France dans les DO.

À l'issue de la réflexion – à partir de juin 2018 : présentation des orientations issues de la réflexion au CCUES et ouverture d'une information-consultation.

Analyse de la CFE-CGC

Une fois de plus une réorganisation se prépare, qui, sous prétexte de mutations technologiques, techniques et sociétales, vise à «gagner en efficacité et en simplicité grâce à la mutualisation des ressources ». C'est donc au tour du périmètre des communicants de subir une réduction de voilure... Ça n'est pas une première.

Ce dossier, certes présenté en avant phase, soulève de nombreuses questions. La CFE-CGC veillera à ce que des réponses sans langue de bois leur soient apportées.

► voir aussi essentiels [communication DO](#)

Documents présentés (voir Alfresco)

- [Organisation de la communication](#)

Fusion - absorption d'Equant France SA dans orange SA

✓ information / consultation

Rappel : absorption par Orange SA de sa filiale Equant France SA au moyen d'une fusion simplifiée, opération permettant le transfert automatique et en l'état du patrimoine d'Equant France SA vers Orange SA dans le respect des délais sur lesquels Orange s'est engagée.

Date de réalisation envisagée des opérations juridiques : le 30 juin 2018.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC a eu l'occasion de le rappeler lors de la première présentation du dossier : ce projet de simplification d'OBS est une demande récurrente de la CFE CGC.

Il répond aussi à l'inquiétude des salariés après des années d'errements stratégiques qui pesaient sur l'avenir de nos collègues et des activités.

Une attention de l'Entreprise mais surtout la prise en compte des attentes des salariés permettront la réussite de la fusion que nous appelons de nos vœux.

Vote des élus

- Pour : CFE-CGC, FO (9)
- Contre : 0
- Abstention : CGT, CFTC, STC, SUD, UTT UGTG (9). La CFDT ne rend pas d'avis et ne participe donc pas au vote.

► Voir aussi [essentiels Equant](#)

Documents présentés (voir Alfresco)

- [Fusion absorption Equant France](#)

Point à date de l'activité Porte à Porte

✓ information : voir notre CR de mars 2017

Le présent dossier propose un point à date sur l'évolution de l'emploi d'OrangePorteàPorte ; les repositionnements internes réalisés dans le cadre de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ; l'évolution de l'activité Porte à Porte, et le calendrier prévisionnel du projet d'externalisation complète de l'activité porte à porte.

Évolution des effectifs / repositionnements internes

148 CDI au 31 décembre 2016 : chaque salarié s'est vu proposer un accompagnement en local avec un conseiller Orange Avenirs en complément de l'accompagnement mis en œuvre par OrangePorteaporte.

Après les mobilités / repositionnements, il va rester 13 CDI. L'entreprise poursuivra le dispositif d'accompagnement de leur mobilité interne...

Évolution de l'activité et perspectives

OrangePorteaporte contribue à hauteur de 2,5% des ventes fibre d'Orange France.

Au 31 janvier 2018 :

- 91% des effectifs d'OrangePorteaporte ont réalisé une mobilité
- 98,5% de l'activité a été confiée aux prestataires externes.

L'évolution de la force au travail interne dans le cadre de la GPEC, conduit à envisager **l'externalisation complète de l'activité porte à porte auprès de prestataires externes d'ici à la fin du 3ème trimestre 2018.**

Analyse de la CFE-CGC

Si, de prime abord, on peut se féliciter que plus de 90% des salariés de notre filiale aient pu intégrer ORANGE France, il reste néanmoins près de 10 % des salariés concernés par ce projet encore en attente d'affectation de poste.

Ce qui nous a amené à poser plusieurs questions et à profiter de cette présentation pour transmettre à la Direction plusieurs remontées terrain...

► voir aussi [essentiels PorteÀPorte](#)

Documents présentés (voir Alfresco)

- [Activité Porteaporte](#)

Orange Bank : Point à date

- ✓ information
- Des premiers résultats commerciaux encourageants et des évolutions dès le S1 2018 pour accompagner cette dynamique :
 - ◆ visibilité forte dans les boutiques jusqu'à fin février et promotion différenciante Iphone et Orange Bank du 8 février au 6 avril
 - ◆ ouverture de la commercialisation Orange Bank dans les DOM au 2ème trimestre
 - ◆ étude opportunité d'étendre la commercialisation Orange Bank sur de nouvelles boutiques IOBSP au S2 2018
 - ◆ enrichissement de l'offre, notamment prêt personnel et gestion du compte sur le Web
 - ◆ lancement de la phase 2 des formations certifiantes IOBSP : 3 promotions en 2018
 - ◆ améliorations continues sur le parcours de souscription en boutique pour les conseillers et étude en cours sur le parcours indication
- Nouvelles modalités de formation en 2018 avec un dispositif plus souple, centré sur l'apprenant...
- Actions communes OF et OB engagées pour améliorer le parcours de l'indication en boutique...

Analyse de la CFE-CGC

Attendu, très attendu même, le lancement d'Orange Bank le 2 novembre 2017 aura probablement constitué le point d'orgue de l'actuelle mandature de notre Président !

La disruption visionnaire a semblé véritablement payante le 21 février dernier lorsque l'on nous a annoncé qu'Orange Bank avait déjà réussi à séduire près de 100 000 clients en moins de 4 mois !

Pour autant, à ce jour, l'offre Orange Bank s'ajoute toujours à l'activité des conseillers commerciaux, sans qu'il soit question ni d'augmenter les effectifs en boutique, ni de nouveaux avantages pour les conseillers clients.

Rien dans ce point à date n'a répondu aux demandes de la CFE-CGC, notamment sur le renforcement des effectifs en boutiques et la rémunération des actes commerciaux Orange Bank, la compensation de la PVC pendant la formation IOBSP, la reconnaissance monétaire de cette évolution...

Or, si « depuis le lancement de l'offre, les équipes nationales et locales dédiées à l'animation de l'activité Orange Bank, s'activent à lever les difficultés rencontrées par les clients et les salariés, et s'attachent à une amélioration constante des parcours et de la durée de souscription », le manque de moyens supplémentaires en boutique risque fort de mettre à mal tous ces efforts, qualité du front et du back office allant toujours de pair.

La CFE-CGC souligne l'intérêt de présenter à l'instance du CCUES les aspects post-lancement de ce dossier aussi sensible que stratégique pour Orange. Gageons que pour les prochains rendez-vous les remarques que la CFE-CGC a faites auront été prises en compte notamment au regard des aspects reconnaissance & « prévention des risques » !

► voir aussi essentiels [Orange Bank](#)

Documents présentés (voir Alfresco)

- [Orange Bank](#)

Points de fonctionnement du CCUES

- ✓ Votes sur les résolutions de rétrocession des CE au CCUES d'un pourcentage de leurs budgets « fonctionnement » et ASC pour la mandature 2017/2019

Rétrocession de fonctionnement

Pour permettre au CCUES d'assurer l'exécution du budget prévisionnel AEP 2018, les masses salariales 2016 étant fournies par Orange SA, les élus du CCUES :

- 1 Demandent aux Comités d'Établissement le versement chaque trimestre d'une partie de la contribution patronale pour le fonctionnement des CE, selon les pourcentages de rétrocession suivants, différenciés en fonction du montant annuel de la contribution perçue par les établissements principaux de l'UES :
 - inférieur à 100 000 € : 4 %,
 - compris entre 100 000 € et 300 000 € : 7 %,
 - compris entre 300 000 € et 500 000 € : 9,5 %,
 - compris entre 500 000 € et 600 000 € : 10 %,
 - supérieur à 600 000 € : 11 %.

- 2 Mandatent le Bureau du CCUES pour rédiger la convention qui sera proposée aux CE.

- 3 Demandent à chaque CE de signer cette convention avec le CCUES.

Rétrocession ASC des CE

- 1 Afin de permettre au CCUES d'assurer l'exécution du budget des ASC pour la Mandature 2017-2019, le pourcentage annuel de rétrocession de chaque CE de métropole vers le CCUES s'établit à 18,5 % du montant de sa contribution patronale aux ASC, et à 3,2 % pour les CE d'Outre-Mer.
- 2 À cet effet, les élus du CCUES, mandatent le Bureau du CCUES pour émettre à chaque Secrétaire de CE la note de débit correspondante.

Analyse de la CFE-CGC

La loi n'accorde pas au Comité Central d'Entreprise (CCE ou CCUES pour Orange) de budget de fonctionnement.

Toutefois, ayant lui-même des frais de fonctionnement, il est légitime que les comités d'établissement lui rétrocèdent une partie de leur subvention de fonctionnement.

Ainsi, en pratique, les comités d'établissement doivent verser une partie de leur budget au CCE. Pour ce faire, un accord unanime doit être conclu entre le CCE et les comités d'établissement, accord qui doit prévoir, d'une part, la part de la subvention attribuée au CCE et, d'autre part, la part de la subvention qui revient à chaque comité d'établissement, en tenant compte des éventuels moyens mis à disposition par l'employeur.

À défaut d'accord, c'est le juge qui fixe le montant de la rétrocession au CCE

C'est ce qui s'est passé pour les CE de SCE et d'OFS pour la mandature précédente, le CCUES réclamant 11% au CE de SCE et 9,5% au CE d'OFS, le juge décidant de fixer ces montants de contribution respectivement à 7,5% et 6,5%.

Sans remettre en question ce principe de reversement d'une partie de son budget afin de contribuer avec les autres CE au budget de fonctionnement du CCUES, les élus CFE-CGC au CCUES constatent qu'il n'existe à ce jour aucun accord conclu entre le CCUES et les comités d'établissement et ne peuvent en l'état accepter une décision unilatérale du CCUES sur le pourcentage de reversement à son budget de fonctionnement.

Vote des élus : rétrocession fonctionnement

- Pour : CFDT, CFTC, CGT, FO, STC, SUD
- Contre : CFE-CGC
- Abstention : UTT UGTG

Vos représentants CFE-CGC Orange

Élus

- Didier COQUILLE DTSI
- David COUCHON IMT
- Franck LEGRAS DOIDF
- Frédérique LIMIDO FS&F
- Franca LOSTYS OFS
- Philippe MAZAS DOSUD
- Anne MESTRE DOSE
- Eric PICOT DONOC
- Jean Pierre TESTI DOCE
- Jérôme WARTEL DOSO

Représentant syndical

- Xavier PODEVIN OFS

Demande de reversement par les CE de 18,5% de leur budget ASC au CCUES pour la gestion déléguée de prestations dites « mutualisées ».

Même si la CFE-CGC pense que le CCUES n'a pas à gérer des prestations sociales alors que son objet est à vocation économique, elle a laissé le soin aux CE, après que leurs élus auront pris la décision en séance et inscrit cette délégation de gestion dans leur programme ASC, de ratifier ou non la convention de délégation qui leur sera proposée à signature.

Les CE d'Orange France Siège et de SCE, pilotés par la CFE-CGC et qui ont mis en place le Tableau Magique ne sont pas liés par cette convention. Ils gèrent par eux-mêmes avec efficacité et transparence l'ensemble des prestations y compris celles que le CCUES propose de prendre en délégation de gestion...

Dans un souci de lisibilité vis-à-vis des salariés du périmètre des CE qui auront signé cette délégation de gestion, la CFE-CGC engage néanmoins leurs élus à ce qu'ils demandent au CCUES de leur rendre semestriellement compte de la consommation faite par les salariés de chaque périmètre CE des prestations suivantes :

- vacances enfants,
- gardes d'enfants,
- allocation enfants porteurs de handicap,
- prestations retraités.

Et de reverser annuellement à ces CE, les sommes non consommées par le CCUES.

Voir aussi [essentiels rétrocessions](#)

Vote des élus : rétrocession ASC

- Pour : CFDT, CGT, FO, SUD
- Contre : CFE-CGC
- STC, CFTC et UTT UGTG ne participent pas au vote

Commissions

- Emploi et formation : Jérôme COULLARÉ,
- Égalité professionnelle : Véronique GARNIER
- Logement : Sébastien MERY
- Marché : Frédérique LIMIDO
- Réseau et SI : Didier COQUILLÉ
- Recherche et développement : Jean Michel CAMIN
- Marketing ventes et services : Joseph MARTINI
- ASC : Annie MARTIN ; Michel CARLIER
- Handicap et diversité : Magali FERNANDES
- DOM : Christian ROSEMOND
- ORANGE France : Kathleen BEAUDE ; Anaud CHAUMEIL
- Entreprise : Christophe MOINIER
- Économique : David COUCHON (Président) ; Jean-Pierre TESTI

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :

<https://www.cfecgc-orange.org/ccues-orange/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECGC

